

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

Compte de Chèques Postaux
N° 0.015 — NANTESLes Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine
de 8 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN BULLETIN
PARAITRA LE 24 JANVIER

LA SITUATION

LES ENGRAIS

Diverses circonstances ne nous permettent pas de publier dans ce numéro de notre bulletin les prix des engrais pour le premier semestre 1925. Nous les ferons connaître dans celui qui paraîtra à la fin du mois, vers le 24 janvier.

Les prix du second semestre 1924 nous sont donc exceptionnellement maintenus jusqu'à la dite date, sous réserve, bien entendu, de ceux de ces engrais pour lesquels nous ne pouvons disposer que de quantités limitées, notamment tous les engrais azotés simples, c'est-à-dire les nitrates, sulfate d'ammoniaque et cyanamide.

Nous publions ci-dessous la loi du 22 décembre 1924 et le décret du 24 décembre qui ont trait à l'attribution de primes pour l'emploi en culture des engrais azotés. Nous faisons suivre ces documents de renseignements particuliers pour permettre à nos adhérents l'exercice plus facile des droits qui leur sont ainsi concédés.

Agences du "ZÉNITH"
C^{ie} d'Assurances "ACCIDENTS AGRICOLES"
Modifications à la liste publiée dans notre Bulletin du 6 Décembre :
Canton d'Anecenis : M. Orhon, sabotier, à Roche-Blanche, en Saint-Herblon.
Canton de Varades : M. Leprêtre, expert à Belligné.

AVIS

Cotisations Annuelles

La Chambre syndicale a décidé que la cotisation annuelle des membres du Syndicat actuellement de 3 fr., serait portée à 5 fr., à partir du 1^{er} Janvier 1925.

C'est un léger sacrifice pécuniaire que nous sommes forcés de demander à nos fidèles adhérents.

Les syndicats agricoles des départements voisins ont pris cette mesure avant nous ; certains mêmes, vont au-delà.

Nos syndiqués se rendront compte qu'une cotisation de 5 fr. en 1925 est en réalité moins chère que ne l'était une cotisation de 3 fr. il y a dix ans.

Nos frais généraux d'Administration s'élèvent sans cesse. Le bulletin notamment est une charge de plus en plus lourde ; et cependant nous reconnaissons qu'il est insuffisant pour communiquer à nos syndiqués tout ce que nous voudrions porter à leur connaissance. Aussi espérons-nous le transformer d'ici peu de temps et lui donner le format d'un grand journal contenant des matières plus nombreuses et en particulier des renseignements commerciaux complets qui nous sont vivement demandés.

La Chambre Syndicale.

SYNDICAT DES AGRICULTEURS

de SAINT-MARS-LA-JAILLE

Avis de Convocation

Les adhérents du Syndicat agricole de Saint-Mars-la-Jaille sont invités à se rendre à une conférence qui sera faite sur l'emploi de l'acide sulfurique pour la destruction des mauvaises herbes dans les céréales, par M. Valentin, Ingénieur-agronome, directeur de la ferme expérimentale d'Avrillé (Maine-et-Loire), le Dimanche 25 Janvier, à l'Ecole publique des garçons, à l'issue de la grand-messe.

Sulfate de Cuivre

Bouillie Azur

Soufre

| | |
|----------------------------------|-------|
| Sulfate de cuivre en hausse..... | 206 » |
| Bouillie Azur..... | 193 » |
| Soufre sublimé, sans changement | 95 » |

Livraisons février

Commission Départementale du Châtaignier

La Commission Départementale du Châtaignier a complètement épuisé le stock de plants de deux ans qu'elle s'était réservé ; mais elle est en mesure de continuer la livraison aux mêmes conditions, en toutes quantités, de plants d'un an choisis avec soin et provenant des établissements Perreau de Montrevault.

Loi du 22 décembre 1924 relative à l'ouverture d'un crédit au ministre de l'Agriculture, destiné à faciliter aux agriculteurs l'achat d'engrais azotés. (Journal officiel du 23 décembre, page 11.215).

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Il est ouvert au ministre de l'Agriculture, au titre du budget général de l'exercice 1924, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 29 décembre 1923 et par les lois spéciales, pour les dépenses extraordinaires de son département, un crédit extraordinaire s'élevant à la somme de cinq millions de francs (5.000.000 fr.), qui sera inscrit à un chapitre nouveau D bis intitulé : « Subventions destinées à faciliter aux agriculteurs l'achat d'engrais azotés. »

Il sera pourvu à ce crédit au moyen des ressources du budget général de l'exercice 1924.

Les conditions d'attribution de ces subventions seront fixées par un décret contresigné par les ministres des finances et de l'Agriculture.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 décembre 1924.
Gaston DOUMERGUE.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Agriculture,
H. QUEUILLE.

Le ministre des finances,
CLEMENTEL.

..

Décret du 24 décembre 1924 fixant les conditions d'attribution des primes pour l'emploi des engrais azotés. (Journal officiel du 25 décembre, page 11.300.)

Le Président de la République française,
Sur le rapport du ministre des finances et du ministre de l'Agriculture,

Vu la loi du 22 décembre 1924 ouvrant au ministre de l'Agriculture, au titre du budget général de l'exercice 1924, en addition au crédit alloué par la loi de finances du 29 décembre 1923, un crédit extraordinaire s'élevant à la somme de 5 millions de francs inscrit à un chapitre nouveau D bis, intitulé : « Subventions destinées à faciliter aux agriculteurs l'achat d'engrais azotés »,

Décrète :

Art. 1^{er}. — Une prime sera allouée à tout agriculteur acheteur de sulfate d'ammoniaque ou d'engrais azotés de synthèse, fabriqués en France ou importés d'Allemagne au titre des prestations en nature, sous réserve qu'ils seront employés sur les terres qu'il exploite ou fait exploiter pour son compte.

Art. 2. — Cette prime sera calculée à raison de 40 centimes par kilogramme d'azote contenu effectivement dans l'engrais livré. Toutefois, en ce qui concerne le sulfate d'ammoniaque, la teneur en azote sera uniformément considérée comme étant de 20 p. 100.

La subvention ainsi payée, au cours d'une année, à un même cultivateur, ne pourra dépasser 400 fr.

Art. 3. — Les primes sont limitées aux engrais azotés suivants vendus en nature : sulfate d'ammoniaque, chlorhydrate d'ammoniaque, urée, cyanamide, nitrates de synthèse.

Art. 4. — Les primes seront payées aux ayants droit sur présentation des factures acquittées des livraisons effectuées depuis le 1^{er} décembre 1924. Ces factures seront communiquées en original à l'office agricole départemental qui procédera aux vérifications nécessaires et sera chargé du paiement de la prime au moyen des subventions qui lui seront accordées à cet effet par le ministre. A l'appui des mandats émis par l'office, devront être produits, avec le décompte de la prime, soit les factures elles-mêmes, soit des extraits de ces pièces certifiés conformes par le président de l'office.

Les factures ou les extraits devront porter le nom et l'adresse du vendeur, le nom et l'adresse de l'acheteur, la nature de l'engrais, son dosage en azote et sa provenance, la date de livraison, la quantité livrée et le prix. Pour chaque année, les

factures devront être présentées à l'office avant le 15 janvier de l'année suivante.

Art. 5. — A titre exceptionnel et en vue de l'application de la loi du 22 décembre 1924, il est ouvert d'office, au titre de l'exercice 1924, au budget de chaque office agricole départemental, aux recettes et aux dépenses, un chapitre D, nouveau, intitulé : « Subventions destinées à faciliter aux agriculteurs l'achat d'engrais azotés ». La dotation de ce chapitre sera fixée par arrêté du ministre de l'Agriculture.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 6. — Jusqu'au 1^{er} avril 1925 le sulfate d'ammoniaque, le chlorhydrate d'ammoniaque, l'urée et la cyanamide importés avant le 25 décembre 1924, seront admis, quelle que soit leur provenance, au bénéfice de la prime.

Dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en attendant la constitution des offices agricoles départementaux, les justifications seront centralisées et vérifiées par les directeurs des services agricoles. Les primes seront ordonnancées par les préfets sur les crédits budgétaires du ministère de l'Agriculture, au vu des états récapitulatifs dressés par les directeurs des services agricoles.

Art. 7. — Le ministre des finances et le ministre de l'Agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 24 décembre 1924.

Gaston DOUMERGUE.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,
CLEMENTEL.

Le ministre de l'Agriculture,
H. QUEUILLE.

AVIS

En application du décret du 24 décembre 1924, le Syndicat des Agriculteurs se chargera à la fin de chaque mois de centraliser les demandes de primes formées par ses adhérents ayant reçu de lui au cours du mois des sulfates d'ammoniaque ou des cyanamides, de toucher pour eux cette prime de 0 fr. 40 par unité d'azote, et de la leur faire parvenir sous la seule déduction des frais d'envoi.

A l'appui de sa demande le cultivateur devra nous faire tenir sa facture et la lettre de voiture ou autre pièce constatant la livraison effective dans le mois écoulé. Pour les livraisons faites en Décembre dernier, ceux, en très petit nombre du reste, qui ont reçu des sulfates d'ammoniaque ou des cyanamides, sont priés de nous adresser d'urgence les pièces ci-dessus indiquées, les demandes devant être remises le 12 au plus tard à l'Office Agricole départemental.

..

Loi du 24 décembre 1924 tendant à assurer dans des conditions plus favorables l'approvisionnement en blé, en farine et en pain. (Journal officiel du 25 décembre, page 11.294).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. — A partir de la promulgation de la présente loi et jusqu'au 30 juin 1925, le Gouvernement pourra, dans les circonstances exceptionnelles définies par le paragraphe 2 de l'article 1^{er} de la loi du 29 mars 1887 portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne les céréales, autoriser, par décret rendu en conseil des ministres, le ministre des finances à rembourser aux meuniers tout ou partie des droits d'entrée consignés en ce qui concerne les blés tendres transformés en farine dans les conditions fixées par la loi du 15 juillet 1922 et livrés à la boulangerie.

Les conditions d'application du présent article seront déterminées par décret rendu sur la proposition des ministres de l'agriculture, du commerce et des finances.

Art. 2. — A titre exceptionnel, pendant la durée d'application des mesures qui auront été édictées en vertu des dispositions de l'article 1^{er}, les sociétés ou associations coopératives de meunerie sont autorisées à mélanger aux blés de leurs adhérents des blés exotiques et des succédanés et ce, sans perdre les immunités fiscales attachées à leur qualité de coopératives.

Art. 3. — A partir de la promulgation de la présente loi, seront exemptés de l'impôt sur le chiffre d'affaires, institué par les articles 59 et 72 de la loi du 25 juin 1920, les affaires de vente, de commission, d'importation ou de courtage portant exclusivement sur les grains de blés tendres et de seigles destinés à la fabrication du pain.

Art. 4. — A partir de la promulgation de la présente loi et jusqu'au 30 juin 1925, le ministre de la guerre est autorisé à constituer des stocks de prévoyance, de céréales panifiables et de farine destinés au ravitaillement éventuel de la population civile.

Les céréales et farines composant ces stocks pourront être livrées au commerce à titre remboursable, sur la demande expresse des autorités locales. En ce qui concerne les farines, les cessions auront lieu aux prix fixés par les arrêtés préfectoraux pris en exécution de la loi du 31 août 1924 réglant les conditions de la fixation du prix-limite des produits de la mouture du blé.

Les autres conditions de ces cessions seront déterminées par un décret contresigné des ministres de l'agriculture, de la guerre et des finances.

Le produit des cessions sera employé à la reconstitution des stocks.

Art. 5. — Il est ouvert dans les écritures du Trésor un compte spécial intitulé « Approvisionnement de céréales panifiables en vue du ravitaillement éventuel de la population civile. »

Ce compte est destiné à retracer les opérations de recettes et de dépenses qui seront effectuées, à partir de la promulgation de la présente loi et jusqu'au 30 juin 1925, par le ministre de la guerre, en exécution de l'article précédent.

Sont portés au crédit du compte le fonds de roulement constitué au moyen du crédit ouvert au ministre de la guerre par l'article ci-dessus, ainsi que le produit des cessions.

Sont inscrits au débit les dépenses d'achats et de transport des céréales et farines, ainsi que les frais accessoires.

Une situation du compte est établie à la fin de chaque trimestre et communiquée aux commissions financières des deux Chambres. Elle comporte le détail de toutes les opérations effectuées dans le trimestre.

Le compte sera arrêté le 31 août 1925, pour être liquidé le 31 décembre 1925.

Art. 6. — Il est ouvert au ministre de la guerre, en addition aux crédits rendus applicables à l'exercice 1924, par l'article 213 de la loi de finances du 30 juin 1923, un crédit de cinquante millions de francs (50.000.000 fr.) qui sera inscrit à un chapitre 58 bis nouveau du budget de son département, libellé comme suit : « Fonds de roulement destiné aux acquisitions de blés et de farines pour le ravitaillement éventuel de la population civile ».

La présente loi, délibérée et adoptée par

le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 24 décembre 1924.
Gaston DOUMERGUE.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'agriculture,
H. QUEUILLE.

Le ministre de la guerre,
G^l NOLLET.

Le ministre des finances,
CLEMENTEL.

Les frontières sont fermées aux Tourteaux

Nous avons annoncé qu'à la suite de pourparlers engagés entre l'administration de l'Agriculture et l'Union des fabricants d'huile, un accord était intervenu, comportant, pendant la période du 15 octobre au 15 novembre 1924, des conditions spéciales pour la livraison des tourteaux d'arachides aux agriculteurs.

M. Alexandre Duval, député, ayant interpellé le ministre de l'Agriculture sur l'application de ces mesures, M. Queuille a fait savoir que les accords intervenus n'ont jamais été régulièrement exécutés par les fabricants. Malgré que le délai provisoire expirât le 16 novembre, il n'a pas reçu des fabricants de nouvelles propositions acceptables ; dans ces conditions les frontières seront fermées de nouveau à l'exportation des tourteaux.

Pour l'Électrification des Campagnes

Un nouveau groupe, qui comprend déjà plus de 200 députés, vient de se constituer à la Chambre pour étudier et faire aboutir toutes les questions qui concernent l'électrification des campagnes.

Le bureau de ce groupe est ainsi composé :

Présidents d'honneur : MM. Victor Borret et le Trocquer.

Président effectif : M. Lesaché (Aube).

Vice-présidents : MM. Bazile (Gard), Bibié (Dordogne) ; Bosquette (Ardennes), Cayrel (Gironde), Duval (Eure), Forzy (Aisne), Macarez (Nord), Spinasse (Corrèze), Calmon (Lot).

Secrétaires : MM. Cadic (Morbihan), Cluzel (Hautes-Alpes), Courtehoux (Ardennes), Dautfy (Indre), Maupoil (Saône-et-Loire), Moncelle (Moselle), Palmade (Charente-Inférieure).

Le bureau du groupe doit se réunir très prochainement pour dresser le programme de son action parlementaire et constituer les commissions chargées d'étudier les principales questions dont la solution s'impose à bref délai.

La première question dont va s'occuper le nouveau groupe consistera à proposer au Parlement et à faire voter le statut d'électrification, c'est-à-dire de fixer législativement les règles suivant lesquelles les départements, les communes ou les syndicats de communes pourront compter sur les subventions de l'Etat.

LES RÉCOLTES

CÉRÉALES

Nous venons d'avoir quelques jours de sécheresse et de temps froid modéré qui ont fait le plus grand bien aux emblavements. Il est grand temps que nous ayons enfin une véritable température d'hiver, pour la préparation des terres, même les champs de choux et rutabagas souffrent de l'excès d'eau, et les plants n'ont plus une bonne tenue. La pourriture est à craindre. Les champs sont difficilement abordables quand il faut y aller chaque jour et en sortir des charrettes lourdement chargées, en passant par des chaintres et des chemins d'exploitation où l'eau ruisselait encore tous ces derniers jours.

Les blés en terre n'ont pas jusqu'ici en général mauvaise apparence. La levée s'est faite dans de bonnes conditions. Une période de froid les favoriserait très certainement.

Il est bien difficile de prévoir ce que pourront être les cours des blés dans les mois qui vont suivre — 40 fr. de hausse — de 85 à 125 fr., forment une étape tellement extraordinaire qu'il faut en cher-

cher la cause dans un ensemble de faits dont les principaux ne peuvent être que tout d'abord une récolte mondiale par trop réduite, une consommation mondiale par contre plus considérable que jamais. Enfin, la question du change vient chez nous accentuer la gravité de la situation qui se compliquait dans les régions du Nord et de l'Est, d'une impossibilité d'emploi immédiat des blés indigènes récoltés pendant une période de pluies ininterrompues.

Les minotiers augmentent de semaine en semaine la limite de leurs prix d'achat, ne trouvant guère autour d'eux d'offres suffisantes pour alimenter leurs moulins. Il leur faut avoir recours aux blés étrangers, dont les cours sont toujours très fermes.

Le blé Manitoba revient à 150 francs dans les ports, droits acquittés — le hard-winter à 140. Les offres sont restreintes.

Il est vrai qu'il y a lieu d'escompter le remboursement de tout ou partie des droits à la sortie de la farine des moulins. Mais l'application de la loi n'est pas encore assez bien établie pour que le commerce puisse en tenir un compte exact. On peut indiquer pour notre région les prix de 123 à 125 francs les 100 kilos suivant les gares de départ.

Dans le Nord, les blés récoltés mouillés se vendent avec des écarts considérables — 108 à 114 suivant qualité — au marché d'Hazebrouck du 5. Ailleurs on cède même à moins.

Dans les autres départements on cite les prix de 123 à 127 francs et 128 francs aux approches de Paris.

Les seigles et les orges sont fermes.

Les avoines sont un peu influencées par des offres abondantes d'avoines étrangères, mais il n'y a pas de baisse à signaler.

En sarrasin, les affaires sont calmes. Les vendeurs résistent et les acheteurs ne veulent pas s'engager pour des affaires rondes, leur avis étant que la récolte a été plus abondante qu'on ne le croyait tout d'abord.

VINS

Le Ministère a publié dernièrement la statistique de la production vinicole en 1924 en France, d'après les déclarations des récoltants.

La récolte s'est élevée :

| | | |
|----------------|------------|--------|
| en 1921 à..... | 45.017.315 | hectos |
| en 1922 à..... | 69.250.839 | — |
| en 1923 à..... | 56.982.933 | — |
| en 1924 à..... | 67.312.236 | — |

plus la récolte de l'Algérie.

Les chiffres de notre département sont les suivants :

| | Production | Stock |
|------------|----------------|----------------|
| 1921 | 463.092 hectos | 144.148 hectos |
| 1922 | 1.707.219 — | 13.805 — |
| 1923 | 888.973 — | 240.769 — |
| 1924 | 1.326.030 — | 72.326 — |

Les quantités indiquées par les récoltants eux-mêmes sont pour 1924 sensiblement plus élevées que les apparences de la récolte ne le laissent entrevoir. Il n'y a pas lieu de s'en préoccuper outre mesure. Bien que les affaires soient calmes au vignoble, celui-ci écoule sa production dans une proportion très intéressante. De plus, les stocks de vins vieux, 72.000 hectos, ne représentent guère que la moyenne mensuelle des sorties des chais des récoltants. Cette sortie s'est élevée en effet en novembre à 69.000 hectos.

La demande est plutôt calme. Le commerce hésite à se charger, dans les circonstances actuelles, de trop grosses quantités à la fois. Il préfère renouveler plus fréquemment ses achats, sachant qu'il trouvera facilement à s'approvisionner.

Nous ne voyons pas de motifs pour changer les cours de notre dernier Bulletin et que nous maintenons d'autre part.

Les noahs et les petits vins rouges ont été plus recherchés que les autres cépages depuis un mois.

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 1 fr. 50 par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 19, rue Crébillon, à Nantes.

OFFRES

184. — A vendre vache, 9 ans, bonne laitière et beurrière, prête à véler. A travaillé.

185. — A vendre, charrette anglaise neuve, 4 places, pour poney.

186. — A vendre, chien épagneul, courte queue, 2 ans ½, arrête. Dressage à par-

faire.
187. — A vendre : 1° Chèvre 2 ans, Nubis alpine, cornes ; 2° 1 chèvre de pays, 2 ans, cornes ; 3° 1 couple de lapins Bleus de Vienne, 60 fr. ; 4° superbes lapins reproducteurs, Géant Normand, 8 mois, 35 fr. pièce ; 5° superbe Setter-Laverack, 18 mois, 200 fr.

188. — A vendre, coqs Bresse noire et canards indiens blancs. Races pures.

189. — A vendre cheval de voiture, taille 1 m. 56. Toutes garanties.

190. — A vendre, un moteur à essence 3 HP, marque des Brûlais. Ecrire ou se présenter chez M. Violain, mécanicien, 34, rue des Hauts-Pavés, Nantes.

1. — A louer présentement à prix d'argent, une ferme de 9 hectares, sise commune de Vertou, toutes cultures d'un seul tenant. Convient à ménage actif sans nécessiter de domestiques.

2. — A vendre : 1° lapins angoras blancs, 3 à 4 mois ; Prix modéré ; 2° Faucheuse « Albion », coupe à droite, 2 lames de rechange, largeur de coupe 1 m. 40.

3. — A louer pour la Toussaint 1925, ferme de 12 hectares ½, dont 5 hectares ½ de vigne à moitié fruits et 7 hectares de terre et près à ½ fruits ou à prix d'argent.

4. A vendre jument poulinière, 10 ans, 2 origines de trotteurs, par Tournesol. S'adresser à M. Marion de Procé, la Garnache (Vendée).

5. — A vendre taureau Maine-Anjou, 17 mois, primé.

6. — A vendre verrat Yorkshire Large White, 18 mois. Très beau reproducteur.

7. — A vendre locomobile 12 chevaux. Bon état. Avec ou sans scierie.

8. — A vendre chiot croisé épagneul breton, 5 mois, 60 francs.

9. — A vendre un poêle marque « Phare », grande taille.

10. — A vendre 1 écrémeuse « Armoric », n° 1 ; 120 litres, état neuf.

11. — A vendre scie à grumes pour exploitation forêt, volant 1 m., chariot 4 m., rails 11 m., bâti bois, marque « Piat », 2.000 francs, bon état. S'adresser à M. Beurel, à Saint-Gildas-des-Bois.

12. — A vendre plusieurs jeunes vaches bretonnes en lait ou prêtes à véler, garanties bon rapport. S'adresser à M. Turpin, éleveur, à Lunières, par Vue (Loire-Inf.).

13. — A vendre : 1° chienne Braque Bourbonnais, 8 ans, très docile, arrête et rapporte ; 2° chien Braque Bourbonnais, 8 mois, très beau. Prix avantageux.

DEMANDES

68. — On demande ménage pour ferme de 10 hectares, environs d'Ancenis. Important matériel, 1 cheval, 5 vaches, basse-cour, contre loyer en redevances. Tous les bénéfices au fermier.

1. — On demande à acheter d'occasion, grille de parc.

2. — Jeune ménage demande place à la campagne pour travail de culture.

3. — On demande un célibataire pour la garde de la chasse et l'exploitation des bois.

4. — On demande un ménage pour jardin et basse-cour et un homme à toutes mains pour la vigne, un cheval et divers travaux. (Logés et nourris).

5. — On demande un domestique même âgé, pour jardin et basse-cour, travail facile. Disponible de suite.

6. — On donnerait 2 habitations entourées terrains culture potager enclos, écurie, moyennant garde et entretien château ainsi que quelques petits travaux.

7. — On demande célibataire libéré service militaire, connaissant bien culture vignes et terres de la région, gages annuels, nourri, logé, blanchi.

Le Gérant : Th. FIGRÉE.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations
et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 9 janvier.

| | | PRIX DES 100 KILOS | |
|---------------|------|--------------------|-------|
| Froment..... | 1924 | 122 | à 125 |
| Seigle..... | » | 102 | à 104 |
| Avoine..... | » | 82 | à 83 |
| Orge..... | » | 110 | à 113 |
| Sarrasin..... | » | 92 | à 95 |
| Son..... | » | 65 | à 66 |
| Fèves..... | » | » | à » |
| Farine..... | | « « « à 156 | |

FOURRAGES

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| Foin, les 500 k. hors ville | 80 » » à 90 » » |
| Paille | 70 » » à 75 » » |
| Foin, les 500 k. en ville | 110 » » à 120 » » |
| Paille | 95 » » à 100 » » |

VINS

| | Prix nominaux |
|---|---------------|
| Muscadet 1 ^{er} choix nu 1924... | 260 à 275 |
| Muscadet 2 ^e choix nu 1924... | 220 à 250 |
| Gros-plant 1 ^{er} choix nu 1924 | 130 à 135 |
| Gros-plant 2 ^e choix nu 1924 | 110 à 115 |

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 8 janvier.

| Espèces | Amenés | Vendus | Kilo sur pied | | |
|---------------|--------|--------|-----------------|----------------|----------------|
| | | | 1 ^{er} | 2 ^e | 3 ^e |
| Bœufs..... | 866 | 862 | 5.40 | 4.48 | 3.50 |
| Vaches..... | 492 | 492 | 5.40 | 4.48 | 3.50 |
| Taureaux..... | 145 | 145 | 4.50 | 4.03 | 3.50 |
| Veaux..... | 1.039 | 1.039 | 7.26 | 6.38 | 5.33 |
| Moutons..... | 7.545 | 7.145 | 6.95 | 5.55 | 4.41 |
| Porcs..... | 3.302 | 3.302 | 5.80 | 5.50 | 5.10 |

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

| | |
|---|---------|
| Blanc, 72 % huile..... | 330 » » |
| Blanc, 64 ou 60 % huile..... | 315 » » |
| Bleu pâle..... | 270 » » |
| Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. environ. | |
| Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 500 grammes. | |
| Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile en barres..... | 329 » » |
| Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes. | |
| Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceau... 331 » » | |

HUILE A MANGER

| | |
|---|--------|
| Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k..... | 88 » » |
| l'estagnon de 5 k..... | 45 » » |
| Huile de table extra douce La Délicate, l'estagnon de 10 k..... | 69 » » |
| l'estagnon de 5 k..... | 35 50 |
| Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k..... | 85 » » |
| Huile de table La Cardinale, l'estagnon de 10 k..... | 64 » » |
| Franco toutes gares ou pris à Nantes. | |

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail
pouvant être fournis par le Syndicat
Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin même pour 24 heures.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevrons d'eux seront exécutées au cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts, sauf indication formelle et contraire de leur part.

| | |
|--|---------|
| Riz Saïgon N° 1..... | 144 » » |
| Riz Saïgon N° 2. Type Japon..... | 144 » » |
| Riz Madagascar L. M..... | 144 » » |
| Brisures de riz N° 2 (Madagascar) | manq. |
| Brisures de riz 1 et 2, sacs de 100 k..... | 132 » » |
| Farine basse de riz (sacs de 75 k.) | 77 » » |
| Rémoulage de fèves (sacs de 75 k.) | 77 » » |
| Manioc en cossettes (sacs de 60 k.) | manq. |
| Manioc en farine (sacs de 65 k.)... | manq. |

Pour porcelets.
Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.
Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

| | |
|--|---------|
| Coprah en pains ou farine en sacs de 50 kilos..... | 105 » » |
| Arachides Rufisque blanc (sacs de 100 kilos)..... | 107 » » |
| Palmiste en farine (sacs de 50 k.) | 78 50 |
| Les 100 kil. logés wagon Nantes ou en magasin | |
| Issues de riz en sacs de 100 k..... | 62 » » |
| Les 100 kilos logés, sur wagon Nantes. | |

| | |
|--|---------|
| Farine grasse de maïs PRIMA..... | 120 » » |
| Granulé condensé pour volailles..... | 94 » » |
| Grande Pondeuse..... | 104 » » |
| Farine de viande..... | 140 » » |
| Poudre d'os alimentaire..... | 68 » » |
| Farine d'os alimentaire..... | 72 » » |
| Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou. | |
| Aliment mélassé l'« Intensif »... 60 » » | |
| Son mélassé..... | 77 » » |
| Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay | |

| | |
|---|---------|
| Avoine grise de pays..... | 94 » » |
| Blé noir..... | 104 » » |
| Orge de pays..... | 106 » » |
| Orge d'Algérie..... | 102 » » |
| Mais du Maroc..... | 110 » » |
| Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes | |

PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

| | |
|--|--|
| Mélasse Say, 80 % mélasse, logée en sacs de 75 kilos, les 100 kilos... 52 » » | |
| Son mélassé Say, 50 % mélasse, logé en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 67 » » | |
| Paille Say, 50 % mélasse, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 55 » » | |
| Dosages en mélasse garantis sur facture. Sur wagon départ Paris et Pont-d'Ardres | |

ALIMENTS MELASSES « SUCRAZOTE »
Tous aliments mélassés pour tous animaux
la marque la plus réputée
la plus forte production en France
157, avenue Malakoff, PARIS
Dépositaires demandés dans les localités où nous ne sommes pas représentés

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

| | |
|--|--------|
| Grosse chaux, en belle pierre blanche..... | 78 » » |
| Chaux menue, ou cendre de chaux..... | 35 » » |
| Chaux agricole, mélangée..... | 75 » » |
| Chaux blutée livrée en sacs de 35 kilos..... | 87 » » |
| Sacs facturés, mais repris même prix. | |
| Les 1.000 kilos sur wagon départ | |
| Poids de l'hectolitre de grosse chaux. | |
| 92 à 95 kilos. Pureté : 90 % de chaux pure. | |

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

| | |
|---|--|
| 50 fr. le mètre cube, franco gares Vendée, grands réseaux. | |
| 60 fr. le mètre cube, franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Sud de la Loire. | |
| 62 fr. le mètre cube, franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Nord de la Loire. | |
| Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k | |

C^{ie} d'ASSURANCES GÉNÉRALES

Représentées à NANTES, 1, rue Affre, par

MM. L. FEILDEL et H. DEVORSINE

à ANCENIS et canton de CHAMPTOCEAUX par

M. JUTEAU

VIE - INCENDIE - RENTES VIAGÈRES et ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

ARBRES FRUITIERS

Abricotiers - Cerisiers - Pruniers
Pommiers à cidre et à couteau
Poiriers - Pêchers formés et non formés

ROSIERS Collection d'élite
1^{er} Prix aux Expositions
Camélias et Arbustes d'ornement

A.-D. BAHAUD

Pépiniériste
106, rue des Chalâtres - NANTES

Exposition Nationale de Nantes 1924 :
Hors Concours, Membre du Jury.

CAISSE SYNDICALE & CAISSE MUTUELLE

des
AGRICULTEURS DE FRANCE

SIÈGE SOCIAL :
56, rue de Londres, PARIS (8^e)

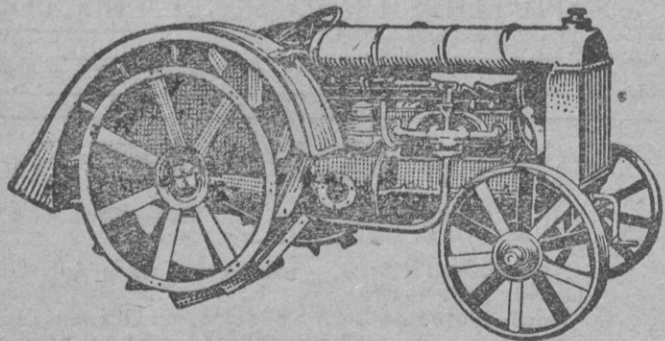
Société d'Assurances mutuelles contre les accidents de toute nature, fonctionnant sous le patronage de la Société des Agriculteurs de France.

La CAISSE SYNDICALE garantit contre les conséquences de la nouvelle loi sur les accidents agricoles et réassure les caisses locales.

S'ADRESSER :

Inspecteur régionale : M. DARDE,
56, rue de Londres, PARIS (8^e)

Agents Généraux : à Nantes, MM. de KERNARS et POISSON, 11, rue des Cadéniens, et dans tous les principaux cantons.



Agriculteurs !

Industriels !

Vos Chevaux mangent tous les jours
Le **FORDSON** ne consomme
que lorsqu'il travaille.

Le **FORDSON** qui fonctionne au pétrole est
le plus économique de tous les tracteurs

DEMONSTRATION GRATUITE SUR DEMANDE ADRESSEE A

HENRI MATILE - NANTES

20, RUE RACINE
Tél. 9.16

SUCESSEUR DES GRANDS GARAGES DE BRETAGNE

Si la VIGNE

vous intéresse demandez la brochure
Les Hybrides producteurs directs

de 160 pages, adressée franco sur demande
Plants greffés toutes variétés. Boutures greffables
porte-greffes racinés. Collection variétés de table.

ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement

Prix courants franco sur demande. On demande des représentants

E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

TANNINS EXTRAS à l'ALCOOL

Garantis purs -
Colle de Flandre, Colle de poisson, Colle
Gélatine, Colle Nantaise, Colle Coignet,
Métalulfite de potasse, Acides tartrique
et citrique, Conservateurs et Anti-ferments

chez E. PILLORGET 2, rue Guépin 2

NANTES

Tél. 1586 FABRIQUE DE BOUCHONS Compte Postal 5049

Conseils gratuits sur les soins à donner aux Vins

Tuyaux caoutchouc pour Siphons,

Entonnoirs, Mèches souffrées, Bandes, etc.

POMPES, Moto-pompes, Echaudeuses,
Rince fûts, Pèse tonneaux, etc.

Tout l'Articlé de CAVES et de CHAIS au meilleur prix

Assurances Agricoles

J. DURAND-GASSELIN

3, rue Boileau - NANTES

L'UNION

C^{ie} d'assurances contre l'incendie

ZURICH

C^{ie} d'assurances contre les accidents

Agents dans tous les cantons

Si le prix de:

30 frs

POUR L'AZOTE

d'un hectare
de vos Cultures
vous convient

demandez gratuitement à

LA NITRAGINE

281, rue St-Honoré, Paris

brochures et lettres des viticulteurs l'ayant employée

VIGNES

J. FOULONNEAU, Viticulteur
à Saint-Christophe-la-Couprle (M. et-L.)

Plants greffés, extra beaux, de toutes les
variétés de l'Ouest et des meilleurs Hybrides.

Racines producteurs directs.

Hybrides nouveaux.

Boutures greffables.

Arbres fruitiers.

Collis de 10 POIRIERS variés sur Cognassier

30 fr., franco toutes gares

Toutes garanties d'authenticité et références

demandées par les Acheteurs.

Prix-courant franco sur demande.

POUR VENDRE vos sauvagines : renards, lou-
taupes, blaireaux, écureuils, belettes, etc... vous avez
tout intérêt à vous adresser chez P. FERROCHAUD, four-
neur à Sainte-Pazanne.
Montage en fourrures - Prix avantageux - Travail irréprochable

J'offre à louer plusieurs LOCOMOBILES MERLIN, A.
CHAUVIN, mécanicien Châteaubriant-L.

REPRÉSENTANTS demandés par Vignerons désirant
vendre directement sa récolte.
Vin de table exquis - Prix modéré - Clos Mont-Oriol
ILLE (Pyrénées Orientales)

A VENDRE cause électrification, excellente instal-
lation à gaz pauvre 15-17 chevaux.
Visible en marche
A. HAINAUX, Nozay (Loire-Inf.)

Epagneul croisé gordon, 5 ans, très soumis, rapporte
arrêté, broussailleur, 250.
DUBOIS, maire, Rosnay (Vendée)

ON DEMANDE ménage jardinier et
S'adresser : AUDUBON, Grand Casino des Sables d'Olonne

OUVRIER CHARRON demandé.
Travail assuré à l'année, outillage mécanique
S'adres. : M. FAUQUET, charron, La Ferlé-Vidame (E.-et-L.)

DEMANDE BONNE, même débutante. Cui-
sine, ménage, bons gages.
Des CILLEULS, Saumur

DESTRUCTION des MAUVAISES HERBES des CÉREALES par
L'ACIDE SULFURIQUE
D'un perfectionnement parfait, simples, robustes et pas
cher sont les célèbres pulvérisateurs à dos et à traction, à
TONNEAUX EN BOIS et POMPES A AIR, vendus par les
ETABLISSEMENTS DU PROGRES.
13, Rue de Lorraine, LA ROCHE-SUR-YON (Vendée)

Si vous aimez les HUITRES ou si vous
faite un beau cadeau.
Demandez directement aux pares d'élevage :
ROUFINÉAU à Mornac (Ch.-Inf.)
10 kilos Marennes extras 1^{er} choix 90 fr. - 5 kilos 50 fr.
Belles Portugaises parquées 10 kilos 22 francs
5 kilos Palourdes 18 francs

BOUCHERIE à céder, 3-4 vœux, 3 moutons,
1^{er} bœuf. Installation moderne, long bail, petit
herbage. Mode paiement à débattre. Ecrire
M. Derieux, Expert, Mayenne.

CLAYETTES pour plants pommes de terre,
pouvant servir de fruitiers. 2.25 pièce port dû.
Hivet G., Scierie, Hermes (Oise).

On demande UN ROULIER
pour transport bois en grumes, célibataire ou
marié. Nourri ou non. Bonnes références exigées.
S'adresser Doineau, bois, La Rouaudière
(Mayenne).

MÉNAGE sûr, sérieux, homme palefrenier,
toutes mains, femme ménage, repassage, couture,
petite basse-cour, âgés cinquante ans
environ, pour petite propriété Sarthe.
Vicomtesse de Vaussay, St-Calais (Sarthe).

CASSIS supér. boutur. et racin. sélect. 1 u p.
plant. Gros noir de Bourgogne et commun bout.
5 fr. le 100. Racin. 15 fr. le 100 pay. à la comm.
ou contre remb. Timbre pour rép. P. Desertaux,
propriétaire, Corgoloin (Côte-d'Or).

10 bonnes GENISSES normandes 15 à 18
mois, prix 1.560 francs la pièce.
M. Hedouin, Pont-l'Évêque (Calvados).

On demande TERRASSIERS pour travail à
tâche. Chantier Service d'Eaux, Châteaubriant.

MAGNETOS, réparations de toutes marques
dynamos, démarreurs.
Nombres occasions garanties état neuf
— MARTY, 45, rue Léon, PARIS —

CHINCHILLAS, Beveren, Russes issus primés. VARNIER,
2, rue Chêne vert, Vitry-le-François

C'EST INCROYABLE !
A titre de réclame, j'envoie : 1 élégant sac à main
pour dame ; 1 superbe portefeuille ; 1 idéal porte-monnaie ;
1 porte-carte ; 1 stylo système riche ; 1 broche porte-
bonheur ; 1 flacon extrait odeur et une agréable surprise.
CADEAU : 2 nappes, 12 serviettes, le tout contre ran-
boursement de 12.50.
Ecrire : MARQUINERIE SIMILI E. A.
25, rue des Dominicaines, MARSEILLE

COQUILLES D'HUITRES pulvérisées. Indispensable
pour favoriser ponte.
Notice et prix — 10 kilos franco 9 francs
F. ROUFINÉAU, ostréiculteur à Mornac (Charente-Inf.)

ELASTIQUES pour emballage fruits, à
prix intéressants pour
acheleurs se couvrant maintenant.
S'adresser : HUBERTS Rocabay, Saint-Malo
seul représentant de GATON LIMITED de Londres

POMMES A CIDRE et cidres fermiers
de NORMANDIE.
Cidre marque "LA POMME D'OR". Beurre fermier marque
"SAINT-MÈRE" et "LA BONNE FERMIERE". Pommes de
terre sélectionnées, choux-fleurs, etc...
Ecrire à M. P. PIQUET,
expéditeur à Sainte-Mère-Église (Manche)

ON DEMANDE ménage jardinier,
35 ans au plus,
jeunes mariés de préférence. Le mari connaissant spé-
cialement la culture maraîchère, la taille des arbres fruitiers.
La femme au courant du métier, pouvant faire les
marchés, part sur la vente, pouvant élever les gages à
cinq cents francs au minimum par mois.
Bonnes conditions sous tous les rapports
CHATEAU du ROCH' DU en CRACI par AURAY (Morb.)

TOUTES LES VIGNES NOUVELLES
FRANCO-AMÉRICAINES DE
SEIBEL
Rustiques et Résistantes aux Maladies
Production régulière de bon vin riche en alcool et en couleur.
Boutures et racines d'authenticité absolue
Demander catalogue et prix courant à l'obtenteur
M. SEIBEL, à Aubenas (Ardèche)
ou à M. COLIN, à Montboucher (Drôme)

BEAUX PLANTS de 2 ans de GAILLARD
rouge et blanc, CASTEL
1832 et CHEVALIER 501. Boutures de SEIBEL 4983, 4995,
5409, 4643, 5455. Le TANK, les PLANTS de L'AVENIR, ainsi
que nombreuses autres variétés.
Prix très modéré — Demander le catalogue
L. DUBOIS, maire de Rosnay (Vendée)

TRACTEURS AGRICOLES d'occasion, état neuf. Tou-
rand, Latil et Molino avec
charnres prêts à fonctionner. — Prix intéressants
S'adresser Garage LAPORTE à Toulouse

TORPEDO Renault 1922. 10 c.v., 5 places, état neuf
78, rue Saint-André, NANTES

OIES TOULOUSE 1924
type industriel, issus parquets, premier prix
Paris, sujet exposition. Comte A. de Montaigu,
78, avenue Henri-Martin, Paris (16^e).

A CEDER FONDS CYCLES AUTOMOBILES
Seïté, Louvigne-du-Désert

ŒUFS A COUVER Wyandottes, Leghorn,
Rhode-Is., Bourbonna., race pure, pouss. S'inscr.
Elev. Mireille, Mlle Varnier, Vitry-le-François.

ACHAT DE FICELLES
provenant des gerbes, ça vaut de l'or
Ecrivez de suite à Charbonneau Frères, cor-
deries, à Ancy-le-Franc (Yonne).

Pépinières et Horticulture réputées, Charles
CAILLÉ Aîné, 105, rue de Paris, à Nantes,
fondées en 1780. Cultures de végétaux des
plus importantes de la région. Visitez au
Domaine de la Rivière notre Roseraie, 1.600
variétés de roses et nos jardins botaniques
couvrant près de 4 hectares.
Téléphone : 21.59. Catalogue franco.

Filature du Nord
ACHETEZ VOS LAINES A TRICOTER
Expéditions garanties
— VADURET, à LILLE —
(Nord)

ELEVEURS, voulez-vous nourrir vos volailles
économiquement, avoir des œufs en quantité
tout l'hiver, élever, engraisser rapidement
poussins et canetons, porcs, avec des nourri-
tures extra complètes, azotées, moins chères
que les grains.
Demandez brochure alimentation avec réfé-
rences de premier ordre dans toute la France,
aux Etablissements d'Élevage E. Lacourt, fon-
dés depuis 30 années, Braie (Eure-et-Loir).

CONSTRUCTION DE SCIES CIRCULAIRES
Spécialités de scies à bûche pour agricul-
teurs, boulangers, etc... Modèle spécial pour
menuisiers et charrons. Moto-scie sur chariot,
Electro-Scie sur brouette. Tarifs et renseigne-
ments sur demande.
Roy Frères, constructeurs
Saint-Jean-de-Lozne (Côte-d'Or). — R. C. 11

BETTERAVES RUTABAGAS, FOURRAGERS
disponibles sur wagon
S'adresser à M. J.-B. Lemonnier, négociant,
gare La Gouesnière (Ille-et-Vilaine).

A VENDRE EN DORDOGNE
1^o Propriétés rapport ;
2^o Maisons bien situées,
convenant au commerce et à vie privée
Fournier, Immeubles, Brantonce (Dordogne).

CHEVAUX, chameaux, chiens, chats galeux,
eczémateux, rouge, catarrhe, auriculaire puru-
lent du chien, gale de la crinière, grappe sèche
et humide du cheval, guérison instantanée. Mil-
liers attestat. Jaltier Emile, Charbruy (Yonne).

Spécialité PIGEONS moudains, Paons blancs.
Elev. Mireille, Mlle Varnier, Vitry-le-François.

ASPERGE grosse hâtive d'Argenteuil. Plants
sélectionnés extra, garantis exempts de Rhi-
zoctome violet. Médailles d'or. Notice franco.
Racaut-Boucher
Saint-Claude-de-Diray (Loir-et-Cher)

Très beau CHIEN des Pyrénées. Doux et
bon de garde. Détails lettre. Gabriel, Montreuil-
sur-Sarthe, Neuville (Sarthe).

A céder à Chaillé-les-Marais (Vendée), che-
lieu de canton fort riche, intéressant com-
merce d'HOTELLERIE avec (ou sans) son im-
portant matériel. Affaire d'avenir. Situation
exceptionnelle, sur la route de Bordeaux à
Nantes. Exploitation facile. Clientèle de voya-
geurs et touristes. Belle salle de restaurant,
12 chambres, grand et beau café, vaste garage
cimenté et écuries. Maison achalandée pour
noées et banquets. Location de voitures auto-
mobiles. Messageries avec gare de Nalliers.
Facilités pour achat des immeubles, commis-
sion aux intermédiaires.
S'adresser à M^e LIET, notaire à Chaillé-les-
Marais (Vendée).

TRUIE-VERRATS middle white yorkshire
grande origine, pedigree
Marquis de LUSSAC
Sainte-Catherine-Fierbois (Indre-et-Loire)

1^o ALAMBIC, 2^o ROUE à tremper les bout. à
vendre. S'adr. Vincent, 6, r. Haudaudine, Nantes

PLANTATIONS
beaux plants Frères, Noyers, Chataigniers,
Peupliers à vendre
S'adress. P. Huiban, expert, Gourin (Morbihan)

ON DEM. bonne à tout faire, 25 à 35 ans,
robuste, connaissant cuisine, pouvant faire les-
sive, pour intér. j. ménage (2 maîtres). De la
Thuillerie, 40, rue de Provence, Paris.

ON DEMANDE un ménage, vacher homme
et femme sachant traire, avec ou sans enfant.
Bien logé.
Faire offre à M. Herbo, à Espuis, par Thury-
Harcourt (Calvados).

NOURRITURES : S. A. P. O. C. économiq. et
intens. pour t. animaux. Usines Modèles, St-
Pourçain-sur-Sioule (Allier). Tarifs, notices 1^o.

TONNES d'occasion, parfait état, pour eau ou
purin, prix avantageux. Joly, 40, avenue Mar-
ceau, Courbevoie (Seine).

Econome Séminaire d'Issy (Seine)
demande
DOMESTIQUES D'INTERIEUR

AGRICULTEURS
Demandez vos semences sélectionnées du
Nord et d'importation à la maison Valmy-Can-
tillon à Quarouble (Nord). Avoines Danoise,
pommes de terre Hollandaise (plants) avec
certificat Phytopathologique, Graines de lin de
Riga, certificat d'origine.
Engrais de toutes sortes, prix spéciaux pour
Syndicats.
Représentants sérieux sont demandés.

GENISSES r. p. Cotentine Normande, 8 à 20
mois. Confiance, prix modéré. R. de Misouard,
éleveur, Bazenville Crépon (Calvados).

BREACK état neuf, bas prix, excellente occa-
sion. Bretesché, 5 et 6, Quai Duguay-Trouin,
Nantes.

A VENDRE
1^o Une Ferme de 15 hectares environ, bien
fruite, aux environs de Segré. Libre le 1^{er}
novembre 1925 ; 2^o Une ferme de 10 hectares,
à 4 kil. d'Angers, libre le 1^{er} novembre 1925.
S'adresser Moysan, propriétaire, 41, rue Proust,
Angers.

CUISINIÈRE ou MENAGE, homme toutes
mains extérieur et un peu intérieur, femme
cuisinière. Références exigées. Comtesse de
Maistre, Escourays, Savenay (Loire-Inférieure).

ASPERGE grosse hâtive d'Argenteuil. Plants
sélectionnés extra.
Nombreuses récompenses
Robert-Morice, Sainte-Luce (Loire-Inférieure)

BRABANT L'idéal, à 1 et 2 chevaux, 550 fr.
M. de Cadaran, à l'Oasis, Le Pouliguen (L.-I.).

Couples **CANARDS BARBARIE** (canards
dindes), 60 à 70 fr. L. Cathelin, régisseur,
Mareuil-sur-Cher.

BONNE, 18 à 25 ans, est demandée de suite.
Bons appointements. Ecr. Ferdinand Marie,
négociant, Beures et Œufs, Condé-sur-Noi-
reau (Calvados).

On demande BONNE A TOUT FAIRE, 20 à
35 ans, 2 maîtres à servir. Bons gages.
Ecrire Docteur Richelet,
Charleville (Ardennes)

Anciens Etablissements
BROUHOT et C^o
à VIERZON (Cher)
Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs

Pour la PROPRIÉTÉ du GRAIN
la batteuse **BROUHOT**
reste INIMITABLE
COMME
la Batteuse
A GRAINES
DEMANDEZ
le Catalogue franco en citant ce journal




TAUPANOSÉ DÉTRUIT RADICALEMENT LES TAUPES
Procédé le plus simple, le plus efficace, le plus économique (1 flacon suffit pour détruire 1.500 taupes).
DESTRUCTION RAPIDE ET COMPLÈTE, SUCCÈS ASSURÉ
Emploi très facile et sans danger, en tout temps et en tout lieu.
Le flacon 5 fr. (Franco contre mandat)
MILLET, Pharmacien, RAMBOUILLET (S.-et-O.)

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudine, 14, Quai de l'Hôpital — NANTES
O. PILLET, pharmacien — TÉLÉPHONE 9.08
DÉPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
— BAISSÉ DE PRIX —

VIGNES AMÉRICAINES
— Vignoble de l'Équateur —
LA GARNACHE (Vendée)
Plants, racines et boutures de Gaillard
Seibel, Baco 22 A, Eastel, etc.

VOITURES D'ENFANTS
OCCASIONS ET NEUVES
ACHAT — ÉCHANGE — RÉPARATIONS
MAINQUY, 23, Chaussée de la Madelaine - NANTES

PULVÉRISATEUR A TRACTION "L'IDEAL"
pour le traitement des céréales à l'acide sulfurique et le sulfatage des vignes
Cet appareil, construit spécialement pour son adaptation à la culture dans la région,
possède des dispositifs nouveaux et indispensables, entr'autres :
Un relevage vertical de la rampe porte-jets, au moyen d'un levier, à la portée
du conducteur, pour faciliter le virage au bout du champ.
Un attelage réglable et très court pour bœufs et chevaux.
Toutes les pièces de l'appareil en contact avec l'acide sont en métal spécial inattaquable
Pour renseignements complémentaires s'adresser à :
J. LEGEAY, constructeur — Cheméré (Loire-Inférieure)

POMMES DE TERRE
de Semence
AGRICULTEURS, gardez-vous de planter des
Tubercules dégénérés.
Pour avoir une bonne récolte, achetez sans retard
vos plants en Bretagne au climat et au sol propices.
Prix modérés. Qualité de 1^{er} choix. Variétés à grands
rendements : Beauvais, Andréa, Ronde jaune, Char-
donne, Early, Industrie, Fin de Siècle, Magnum Imperator,
Fluck géante, Saucisse, Professeur Maercker, Merveille
d'Amérique, Wolthmann, Géante blanche, Géante bleue, etc.
Expéditions par wagons et à partir de 50 KILOS pour chaque variété

Union Agricole Bretonne
31, rue du Port, SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord)
Les Tubercules bretons sont rigoureusement exempts du doryphora et de la gale noire

